

GUIDE ÉCO-RESPONSABLE

Guide des bonnes pratiques en matière de développement durable
du ministère de la Culture et de la Communication

*La protection de l'environnement,
j'y contribue !*





- Les objectifs du plan Administration exemplaire
- Réduire la consommation de papier
- Faciliter le recyclage
- Maîtriser la consommation d'eau et d'énergie
- Privilégier les déplacements éco-responsables
- Consommer de façon responsable
- Adopter une démarche de développement durable
- Reconnaître les labels



Le ministère de la Culture et de la Communication s'est engagé dès l'année 2009 dans une démarche de développement durable en développant son propre plan d'administration exemplaire destiné à réduire l'impact de son fonctionnement sur l'environnement.

La volonté d'agir et d'inscrire au cœur de ses missions les principes d'un développement durable a conduit le Ministère à élaborer en 2010 une stratégie ministérielle*. Ce texte assorti d'un plan d'action constitue la "feuille de route" du Ministère pour les trois années à venir.

Consommer moins mais mieux, optimiser la consommation énergétique des bâtiments, limiter les transports polluants, s'inscrire dans une démarche socio-responsable, sensibiliser les agents et nos partenaires,... Les pistes d'amélioration de notre fonctionnement sont nombreuses et concernent tout autant les grandes orientations stratégiques que notre comportement quotidien.

Dans notre sphère privée, nous sommes nombreux à avoir fait évoluer nos habitudes pour protéger la planète. Au bureau aussi, il existe des pistes pour réduire notre impact sur l'environnement. Mis bout à bout, répétés chaque jour, respectés par la grande majorité, les petits gestes peuvent changer les choses.

C'est dans un esprit de simplicité et de pragmatisme que ce guide a été conçu en reprenant les nombreuses suggestions proposées par le personnel à l'occasion de l'appel à idées lancé au printemps 2010. Pour permettre à chacun de s'interroger sur ses pratiques et de découvrir ou redécouvrir les éco-gestes, peu contraignants et de bon sens, favorables à l'environnement.

Vous avez vous aussi d'autres conseils ou astuces à partager ? Vous avez expérimenté des solutions qui vont dans le sens du développement durable ? Faites-le nous savoir en envoyant un message à developpement.durable@culture.gouv.fr !

*Consultable sur Sémaphore : domaines "Développement durable"

LES OBJECTIFS DU PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



La circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 définit les engagements de l'État exemplaire au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics.

Comme la circulaire l'y engage, le ministère de la Culture et de la Communication a adopté dès mars 2009 son propre Plan Administration Exemplaire (PAE) qu'il a actualisé chaque année.

Ce plan reprend les 20 axes de la circulaire État exemplaire, parmi lesquels :

- ▶ Réduire le nombre d'imprimantes individuelles et développer les équipements multi-fonctions
- ▶ Réduire la consommation de papier
- ▶ Intégrer des produits issus de l'agriculture biologique dans la composition des menus proposés au restaurant des services centraux
- ▶ Réduire les émissions de gaz et de polluants et la consommation en énergie des voitures de l'État
- ▶ Réduire la consommation d'eau de 10% et améliorer le suivi des consommations énergétiques des bâtiments
- ▶ Promouvoir chez l'ensemble des agents une culture partagée du développement durable
- ▶ Mettre en place dans chaque administration un dispositif de collecte sélective et un dispositif de valorisation ou de recyclage pour les papiers blancs, les emballages, les équipements électriques et électroniques et les piles
- ▶ Généraliser la formation et notamment la formation à l'achat responsable
- ▶ Intégrer des clauses sociales dans les nouveaux marchés de l'administration centrale pour les prestations de gardiennage, nettoyage, restauration collective, etc.



RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE PAPIER

OBJECTIF

- > Réduire les consommations de papier A4 et A3
 - > cible : réduction de 50% entre 2008 et 2012 (*circulaire État exemplaire*)
- > Réduire le nombre d'imprimantes individuelles
 - > cible : réduire de 80% le nombre d'imprimantes par rapport à 2008 (*Circulaire État exemplaire*)

J'Y CONTRIBUE

- ✓ **Je n'imprime que si nécessaire**
J'évite d'imprimer les courriels, les notes d'information... faciles à lire à l'écran.
- ✓ **Je photocopie et imprime en recto-verso autant que possible : c'est 50% de papier économisé !**
Tous les photocopieurs permettent de le faire. Je consulte sur Sémaphore* la liste des imprimantes de bureau qui peuvent être paramétrées par défaut pour un recto-verso automatique.
- ✓ **Je n'imprime en couleur que si c'est indispensable**
La couleur coûte 10 fois plus cher et rend le recyclage du papier plus difficile.
- ✓ **Dans la mesure du possible, je fais des corrections à l'écran**
- ✓ **J'utilise l'option "brouillon" ou "Economod" de l'imprimante pour l'impression de documents de travail**
Cela réduit la consommation d'encre des cartouches.
- ✓ **Pour la prise de notes, j'utilise le côté vierge des papiers usagés en feuille de brouillon**
Imprimés, pièces de courrier interne, erreurs de photocopies, dossiers devenus obsolètes, etc.
- ✓ **J'opte quand c'est possible pour des marges de documents plus étroites et des polices de caractères adaptées**
Il suffit parfois de modifier de peu la mise en page pour économiser des pages.
- ✓ **Si l'impression ne sort pas, je vérifie que l'équipement fonctionne correctement avant de relancer l'impression**

LE SAVIEZ-VOUS

Les services de l'administration centrale ont consommé 28 ramettes soit 14 000 feuilles par agent en 2009 alors que la moyenne a été de 19 ramettes dans les autres ministères.

Si chaque agent de l'administration centrale réduisait quotidiennement sa consommation de papier de 20 feuilles, 70 ramettes de papier seraient économisées par jour et la moyenne annuelle par agent serait ramenée à 20 ramettes.



J'Y CONTRIBUE...

- ✓ Je pense à l'aperçu avant impression (pour vérifier la mise en page) avant de lancer une impression
- ✓ Je transmets les documents internes par courrier électronique ou en utilisant les espaces "groupes de travail" de **Sémaphore**
Pour demander la création d'un groupe de travail, je contacte support.semaphore@culture.gouv.fr
- ✓ En réunion, je prévois une **vidéoprojection**
Cela évite de photocopier en nombre les documents. Le matériel nécessaire est à demander au moment de la réservation de la salle de réunion.

* Sémaphore : Domaines
> Développement durable > Bonnes pratiques > gestion responsable du papier

LE TRUC EN +

Si j'imprime 2 pages par feuille et en mode recto-verso, c'est 75% d'économie de papier.



FACILITER LE RECYCLAGE

OBJECTIF

- > Recycler, d'ici 2012, 75% des déchets des entreprises (*stratégie nationale de développement durable*)
- > Mettre en place dans chaque administration un dispositif de collecte sélective et un dispositif de valorisation ou de recyclage pour les papiers blancs, les emballages, les équipements électriques et électroniques et les piles. (*circulaire État exemplaire*)

J'Y CONTRIBUE

✓ Je sépare le papier des autres déchets

Chaque agent des services de l'administration centrale dispose d'une poubelle à double bac pour trier ses déchets. Ces conteneurs, même si le modèle varie d'un site à l'autre, permettent de collecter le papier afin qu'il soit recyclé. Je consulte le mode d'emploi qui figure sur les corbeilles. S'il ne s'y trouve pas, je contacte le BFS à l'adresse bfsvp.3131@culture.gouv.fr

✓ Je traite les déchets volumineux séparément

En cas de volume important de papier (dossiers, brochures en masse...), je demande au bureau du fonctionnement des services (bfsvp.3131@culture.gouv.fr) des cartons spécifiques pour l'élimination (traitement par broyage).

Je vérifie au préalable avec la Mission des archives si ces dossiers doivent faire l'objet ou non d'un archivage.

Attention : ne surtout pas mettre ces papiers volumineux dans des sacs plastiques (plastique et papier ne font pas bon ménage pour le recyclage !).

✓ Je place les cartouches et toners d'imprimantes usagés dans les boîtes situées près de chaque photocopieur

J'y dépose exclusivement les cartouches et toners d'imprimantes, en vue de leur recyclage.

Attention à ne pas jeter d'autres déchets (emballage, papier, gobelet...) dans ces boîtes.

✓ Je dépose mes piles usagées

Un container dédié spécifiquement à la collecte des piles est installé sur le site des Bons-Enfants, à proximité de la cafétéria. Les piles collectées sont apportées dans une déchetterie pour être traitées et recyclées. Si elles ne sont pas recyclées, les piles présentent de réels

LE SAVIEZ-VOUS

Chaque année, plus de 130 tonnes de papier issu de la destruction des documents d'archives et des corbeilles individuelles des services centraux du Ministère sont récupérées et envoyées en usine de recyclage. Oui, le personnel de ménage sépare bien les déchets recyclables et non recyclables si les consignes de tri sont bien respectées !



J'Y CONTRIBUE...

dangers pour l'environnement. Elles constituent en revanche un gisement de matières premières (zinc, manganèse, mercure) qui peut être récupéré et valorisé.

- ✓ **Je gère aussi de manière responsable les déchets alimentaires des collations, pots, plateaux-repas, etc.**

Il est indispensable de prévenir le bureau du fonctionnement des services (BFSVP au 31●31) quand j'organise ce type de manifestations, notamment pour que l'évacuation et le traitement des déchets soient gérés convenablement.

UNE SECONDE VIE POUR NOS ORDINATEURS

Le Ministère a conclu un marché public de collecte et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques avec l'Ugap (la centrale d'achat public). Ce marché permet de confier à des Entreprises Adaptées (EA) ou à des Services d'Aide par le Travail (ESAT) le matériel informatique et électronique voué à la destruction.

En complément, le Ministère a signé une convention nationale avec les associations Ateliers du Bocage et Ateliers Sans Frontières pour autoriser la cession de matériels à renouveler encore en état de marche à des associations à but humanitaire.



MAITRISER LA CONSOMMATION D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

OBJECTIF

> Réduire la consommation d'eau de 10% et améliorer le suivi des consommations énergétiques des bâtiments du Ministère (*Plan administration exemplaire du Ministère*)

Objectif européen de 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990

J'Y CONTRIBUE

✓ **J'éteins la lumière...**
de tout local dont je pense qu'il ne va pas être rallumé dans les 10 mn ; c'est bien souvent le cas des bureaux, des locaux de service, des couloirs, des salles de réunions...

Les éclairages des bâtiments sont optimisés. Sur le site des Bons-Enfants par exemple, les horaires d'éclairage des espaces de circulation sont programmés en fonction de la luminosité et des variations saisonnières.

✓ **Je profite au maximum de la lumière naturelle**

J'ouvre les stores de mon bureau pour laisser la lumière entrer.

Pour profiter pleinement de la lumière naturelle, le bureau doit être placé perpendiculairement à la fenêtre.

✓ **J'empêche la chaleur d'entrer**

Je ferme les stores de mon bureau en cas de fort ensoleillement pour limiter les besoins de climatisation et je ferme les portes et fenêtres donnant sur l'extérieur (en les ouvrant, j'empêche la climatisation d'être efficace et elle consomme encore plus d'énergie).

✓ **Je coupe la climatisation** quand la température extérieure est clémente

✓ **J'éteins mon ordinateur, mon écran et l'imprimante de bureau**

...avant de partir le soir. Je peux même éteindre mon écran pendant l'heure du déjeuner, une réunion...

LE SAVIEZ-VOUS

> Un audit énergétique approfondi a été lancé en 2010 pour 100% des sites de l'administration centrale. Un cahier des charges-type est disponible sur Sémaphore pour aider les établissements et SCN qui doivent aussi engager cette démarche.

> Les immeubles de l'administration (à l'exception du site de Beaubourg) sont équipés de détecteurs de présence dans les toilettes. La plupart des ampoules de l'administration centrale sont des ampoules basse consommation. Les éclairages extérieurs du bâtiment de Saint-Cyr ont été remplacés par des ampoules moins "énergivores".

> L'arrosage automatique du jardin des Bons-Enfants a été remplacé par un arrosage manuel pour une meilleure gestion de l'eau.



J'Y CONTRIBUE...

- ✓ Je privilégie les escaliers aux ascenseurs, surtout pour un ou deux étages
...en plus, c'est bon pour la santé !
- ✓ J'évite de laisser couler l'eau du robinet inutilement
- ✓ Je signale immédiatement une fuite d'eau au PC de sécurité (18.18)

L'INFO EN +
Si je laisse une pièce éclairée inutilement 10 minutes 3 fois par jour, c'est l'équivalent de 5 jours d'éclairage non stop au bout d'un an.

Le dérèglement climatique

Le dérèglement climatique trouve son origine principale dans ce que l'on nomme "l'effet de serre" : notre atmosphère contient de l'oxygène et de l'azote mais aussi des gaz en petite quantité qui jouent pour notre planète le même rôle que les vitres d'une serre. Une augmentation de la concentration de ces gaz provoque une élévation de la température.

La France a adopté un plan national de lutte contre le changement climatique en 2000 suivi par un plan Climat en 2004. En 2005, notre pays s'est engagé à réduire ses émissions par quatre à l'horizon 2050 par rapport aux émissions de 1990 (Facteur 4).



PRIVILÉGIER LES DÉPLACEMENTS ÉCO-RESPONSABLES

OBJECTIF

- > Objectif européen de 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990.
- > Remplacer, au fur et à mesure de leur renouvellement, les voitures particulières par des véhicules propres dont l'émission de gaz à effet de serre ne dépasse pas 125 g de CO₂.
(circulaire État exemplaire)

J'Y CONTRIBUE

✓ Je privilégie les transports en commun

Les sites franciliens du Ministère sont très bien desservis en transport en commun notamment par les lignes de métro, les bus, les RER...

✓ Et le vélo ?

Pour faire 1 km en ville, il faut en moyenne 12 mn à pied ou 4 mn à vélo. Pourquoi ne pas prendre le temps si je n'habite pas trop loin de mon lieu de travail ? A Paris, le dispositif Vélib' permet d'utiliser facilement ce mode de transport éco-responsable.

✓ Je pense au co-voiturage

Si je viens travailler en voiture, je pense au covoiturage. Je m'organise avec un collègue. Je réduis ainsi mon impact sur l'environnement et mes coûts de déplacement que je peux partager.

✓ Je limite ou rationalise le recours aux coursiers

✓ Pour limiter les déplacements, j'utilise la téléconférence ou la visioconférence pour les réunions

Toutes les DRAC et les sites de l'administration centrale (à l'exception des sites de Valois et Pyramides) disposent de matériel de vidéoconférence. Pour en savoir plus, consulter Sémaphore > La Vie au MCC.

✓ J'effectue mes déplacements professionnels en train.

Je n'utilise l'avion que lorsque ma destination n'est pas desservie par le train ou que mon trajet excède 4 heures de train.

LE SAVIEZ-VOUS

Le bilan carbone* réalisé en 2008 sur les sites des Bons-Enfants, de Valois et de la DRAC Aquitaine a révélé que 44% des émissions de gaz à effet de serre étaient dus au déplacement des personnes (trajets domicile-travail, voyages professionnels, déplacements des visiteurs...)

Un emplacement de parking à vélos est à l'étude au sein ou à proximité du site des Bons-Enfants.



J'Y CONTRIBUE...

- ✓ Si je dois prendre la voiture, j'adopte une conduite éco-responsable

Je roule doucement pendant les cinq premiers kilomètres et j'accélère progressivement ; je passe un rapport supérieur dès que possible : c'est à moteur froid que la pollution est la plus importante. Je garde une vitesse constante et j'anticipe les ralentissements pour éviter les freinages brutaux. Je coupe le contact lors de tout arrêt prolongé (dès 30 secondes) : un moteur à l'arrêt consomme entre 0,5 et 1 litre à l'heure. Je modère l'utilisation de l'air conditionné. Je vérifie régulièrement la pression des pneus (moins les pneus sont gonflés, plus la consommation est élevée).

LE TRUC EN +

Les postes téléphoniques de l'administration permettent d'organiser des conférences à trois. Consulter le mode d'emploi sur [Sémaphore > Boîte à outils > Téléphonie AC](#).

* Qu'est-ce qu'un bilan Carbone

Le bilan carbone est un outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre développé par l'ADEME (Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie). Il permet d'évaluer la quantité de gaz à effet de serre (exprimée en tonne équivalent CO₂) émise directement ou indirectement par toute activité professionnelle, économique, etc. A titre d'exemple, 1 voyage aller-retour en avion Paris-New York génère 2,5 tonnes équivalent CO₂. La fabrication d'1,8 tonne de papier, c'est 3,7 tonnes équivalent CO₂.



CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

OBJECTIF

- > Intégrer des produits issus de l'agriculture biologique dans la composition des menus du restaurant des services centraux
 - > cible : 20% en 2012 (*circulaire État exemplaire*)
- > Augmenter le pourcentage de produits éco-labellisés dans les achats de fournitures de bureau :
 - > cible : 100 % en 2012 (*circulaire État exemplaire*)
- > Limiter l'installation d'appareils électriques (lampes, chauffage d'appoint...) spécifiquement énergivores. (*circulaire État exemplaire*)

J'Y CONTRIBUE

- ✓ **J'économise des enveloppes** en utilisant les enveloppes internes réutilisables pour transmettre un document à un autre service du Ministère. Ces enveloppes réutilisables jusqu'à 20 fois peuvent être commandées par les secrétariats par la voie habituelle de commande d'enveloppes et de papier à en-tête du Ministère.

- ✓ **Je choisis prioritairement les produits "verts" du catalogue des fournitures**

16% des produits proposés dans le catalogue des fournitures sont des produits éco-labellisés.

Vous les reconnaîtrez par ce logo



- ✓ **Avant de changer la cartouche d'encre de mon imprimante, je la secoue**
Il suffit parfois de secouer la cartouche d'encre pour la conserver plus longtemps. Une cartouche dure en moyenne 9 à 12 mois selon le nombre de pages imprimées.

Petite astuce : indiquez la date de renouvellement sur la cartouche pour suivre votre consommation et repérer un éventuel dysfonctionnement.

- ✓ **Je ne change pas systématiquement le tambour de l'imprimante avec la cartouche d'encre**

La durée de vie du tambour de l'imprimante (mécanisme amovible associé à la cartouche d'encre) est plus longue que

LE SAVIEZ-VOUS

L'imprimerie du Ministère a obtenu la marque **Imprim'vert**. Elle s'engage notamment à respecter 3 critères : une bonne gestion des déchets dangereux (cartouches d'encre, chiffons souillés, solvants, etc.), la sécurisation du stockage des liquides dangereux pour éviter les accidents et les risques de pollution, et enfin la non utilisation de produits "toxiques".

Le Ministère intègre le développement durable dans l'acte d'achat et inscrit des critères environnementaux et sociaux, dès que cela est pertinent, dans les cahiers des charges de ses marchés.



J'Y CONTRIBUE...

- la durée de vie de la cartouche elle-même. Un tambour en fin de vie produit des traînées noires sur les pages.
- ✓ **Pour des quantités importantes de copies, je passe par le service de reprographie du Ministère**
La reprographie en nombre est moins consommatrice d'énergie et de consommables que les sorties d'imprimantes individuelles.
Le formulaire de demande de travaux de reprographie est disponible sur Sémaphore > La vie au MCC.
- ✓ **Je choisis le menu Bio au restaurant du personnel**
Depuis mars 2011, *Avenance* propose quotidiennement un menu Bio avec une entrée, un plat et un dessert issus de l'agriculture biologique.
- ✓ **Au restaurant, je n'utilise qu'une seule serviette pour limiter le gaspillage**
Il faut 2 kilos de bois pour fabriquer 1 kilo de serviettes (300 pièces). Avec 2 kilos de papier recyclé, il est possible de fabriquer 1 kilo de fibres recyclées qui entrent ensuite dans la composition des serviettes en papier.
- ✓ **De manière générale, je suis à l'affût pour éviter tout gaspillage**

LE TRUC EN +

J'utilise une tasse aux fontaines à eau pour limiter la consommation de gobelets en plastique.



ADOPTER DANS TOUS NOS METIERS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Ministère se doit d'être exemplaire dans tous les domaines où il a toute faculté pour agir. C'est dans cet objectif qu'il a élaboré un plan Administration exemplaire (PAE) dès 2009 et qu'il s'est engagé dans l'élaboration d'une stratégie ministérielle en 2010. Adopter un fonctionnement plus respectueux de l'environnement et plus économe en ressources, cela suppose une gestion éco-responsable mais aussi des évolutions dans la pratique des métiers spécifiques au ministère de la Culture et de la Communication (conservation et restauration des œuvres, conception et montage des expositions, organisation de spectacles,...).

J'Y CONTRIBUE

- ✓ **Je consulte et suis les orientations de la stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) disponible sur Sémaphore.**
- ✓ **Je m'informe**
 - en consultant régulièrement la rubrique Développement durable de Sémaphore où sont répertoriées les initiatives de différentes structures du Ministère,
 - en explorant les nombreux sites Internet disponibles sur ce sujet,
 - en empruntant des ouvrages sur le développement durable à la Bibliothèque du personnel (AAS) et au centre de documentation des Bons-Enfants,
 - en participant aux *Rendez-vous du développement durable* organisés régulièrement par le Ministère.
- ✓ **Je m'interroge sur l'impact de mon activité professionnelle**

Je repense ma façon de travailler et de vivre au quotidien et lance une réflexion au sein de mon service ou de ma communauté professionnelle.
- ✓ **Je suis attentif(ve) à toutes les améliorations possibles**

L'essentiel est de progresser !

- ✓ **Je sensibilise mes collègues, les prestataires et les partenaires avec qui je travaille**
- ✓ **Je questionne les fournisseurs sur leurs engagements en matière de développement durable**

LE SAVIEZ-VOUS

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) édite un **guide des administrations et établissements publics éco-responsables**. Ce guide s'efforce de répondre de façon pragmatique et argumentée aux questions que se posent les agents et responsables des administrations lorsqu'ils s'engagent dans une démarche d'éco-responsabilité :

- Comment élaborer un plan d'actions ?
- Quels arguments utiliser pour convaincre de passer à l'acte ?
- Comment avancer dans le projet en mobilisant tous les acteurs concernés ?
- Comment suivre les indicateurs de l'éco-responsabilité ?

Disponible sur Sémaphore (domaine développement durable)

et à l'adresse suivante :

<http://www.administrations-ecoresponsables.ademe.fr/>



J'Y CONTRIBUE...

- ✓ **Je fais connaître mes idées, mes propositions et mes expériences à la mission du développement durable**
en envoyant un message à l'adresse suivante : developpement.durable@culture.gouv.fr
- ✓ **Avant de passer un marché**
Je m'interroge pour bien calibrer mon véritable besoin.
- ✓ **Lorsque je passe un marché, je prends en compte les préoccupations environnementales**
en privilégiant les produits éco-labellisés, en veillant au devenir des emballages et des produits en fin de vie, en favorisant les produits réutilisables ou recyclables.
- ✓ **Je pense à intégrer, dans les cahiers des charges des marchés, des clauses sociales** favorisant l'insertion professionnelle et le travail des personnes handicapées.
- ✓ **Je me forme**
Plusieurs agents ont déjà suivi des formations au développement durable. Ces formations (*voir page suivante*) sont répertoriées sur Formaction accessible via Sémaphore. D'autres formations peuvent être envisagées : le service de la formation est là pour examiner avec vous les besoins dans ce domaine.
L'institut de formation de l'environnement (IFORE), service à compétence nationale du

ministère chargé de l'environnement, propose également des formations gratuites aux agents des ministères et des établissements publics.
A consulter sur <http://www.ifore.ecologie.gouv.fr>

LE TRUC EN +

Je fais mon bilan personnel. Combien de gaz à effet de serre (GES) génère mon mode de vie ? Calculez les GES émis par votre logement, vos déplacements, votre alimentation, vos achats, vos loisirs, etc.
www.calculateurcarbone.org



Je me forme...

Exemples de formations proposées

Sensibilisation à la démarche d'éco-responsabilité

Pourquoi et comment développer une démarche d'éco-responsabilité dans un service de l'administration ? Quels sont les domaines concernés et les conditions de réussite ? Ce stage s'adresse à toute personne désireuse d'impulser une démarche de développement durable au sein de sa structure.

Achats publics durables

Comment intégrer le développement durable dans l'achat ? Ce stage permet de comprendre l'intérêt d'adopter une démarche de développement durable dans l'achat public, d'identifier les méthodes et les outils permettant d'atteindre cet objectif et d'acquérir une méthodologie (marchés de fournitures, de travaux, d'informatique...).

Éco-conduite de véhicules

Amener les conducteurs à conduire en utilisant les techniques et les astuces qui leur permettent de réduire l'impact environnemental et économique du véhicule à moteur.

> Plus d'informations et de formations sur le portail **FORMACTION** sur **Sémaphore**

Nos prestataires s'engagent aussi...

Exemple d'Avenance, titulaire du marché de restauration collective sur le site des Bons-Enfants

- Un kiosque dédié propose chaque jour un menu composé entièrement de produits issus de l'agriculture biologique. Une entrée, un dessert et un pain bio sont également disponibles tous les jours dans tous les kiosques.
- Les serviettes de table sont fabriquées avec un minimum de 70% de fibres recyclées et blanchies sans chlore.
- Les produits lessiviels utilisés sont issus d'une gamme "verte" (sans phosphate ni chlore).
- Les huiles alimentaires usagées sont collectées et valorisées comme combustible (chauffage) et carburant (biodiesel).
- Toutes les tenues du personnel sont en fibre citoyenne (sans colorants ni produits chimiques nocifs pour l'environnement dans la fabrication, sans fibres allergènes ou irritantes pour préserver la sécurité des personnels ; respect des normes de l'Organisation Internationale du Travail par les ateliers de fabrication, le respect par les blanchisseurs des principes de précaution en matière de respect de l'environnement).

SAVEZ-VOUS CE QUE SIGNIFIENT CES LOGOS ?



L'Eco-label européen est le seul label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Il est délivré, en France, par AFNOR Certification. Il repose sur le principe d'une "approche globale" qui "prend en considération le cycle de vie du produit à partir de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution, et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son élimination après usage".



Ce label indique que le produit a obtenu la certification écologique officielle française, gérée par l'Afnor et qu'il est conforme à des critères écologiques et d'aptitude à l'usage. Il peut s'appliquer à toutes sortes de produits (aspirateurs, enveloppes postales, filtres à café, mobilier de bureau, sacs poubelles...).



Forest Stewardship Council (FSC) est une organisation internationale non gouvernementale. Son label signale que le bois des produits est issu de forêts gérées durablement.



Le label (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) est une marque collective de certification créée à l'initiative des forestiers et des industriels. Il atteste que les matières premières proviennent de forêts gérées durablement.



Ce label, revu en juillet 2007 par le Parlement européen, signale les appareils qui consomment moins d'énergie ou qui permettent des économies d'énergie (copieurs, ordinateurs, luminaires...).



Ce label indique qu'au moins 95% des ingrédients du produit sont issus de l'agriculture biologique, c'est-à-dire qu'ils ont bénéficié de pratiques de production contrôlées (emploi d'engrais verts, lutte naturelle contre les parasites...). L'utilisation d'OGM est strictement interdite.



Ce nouveau label bio de l'Union européenne est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2010. Il certifie qu'au moins 95% des ingrédients du produit sont issus de la production biologique et que le produit est conforme aux règles du système officiel d'inspection.



La présence du point vert sur un produit signifie que son fabricant contribue financièrement à Éco-Emballages, un dispositif aidant les communes à développer les collectes des déchets d'emballages pour ensuite les valoriser, notamment en les recyclant. Il est apposé sur 90% des emballages, ce qui ne veut pas dire qu'ils sont recyclables ni en matière recyclée.



L'anneau de Möbius est le symbole du recyclage. Cette représentation signifie : "Ce produit ou cet emballage est recyclable". *Attention !* Les produits qui l'arborent seront effectivement recyclés si vous effectuez vous-même le tri.



Si un pourcentage est indiqué dans l'anneau de Möbius, alors le produit ou l'emballage contient autant de pourcentage de matières recyclées.



La marque Imprim'vert indique que l'imprimerie s'est engagée auprès du Pôle d'Innovation de l'Imprimerie (P2i), gestionnaire de la marque, à respecter 3 critères : une bonne gestion des déchets dangereux (cartouches d'encre, chiffons souillés, solvants, etc.), la sécurisation du stockage des liquides dangereux pour éviter les accidents et les risques de pollution, et enfin la non utilisation de produits "toxiques".



Plus d'informations sur Sémaphore
domaine "développement durable"

Contact : developpement.durable@culture.gouv.fr